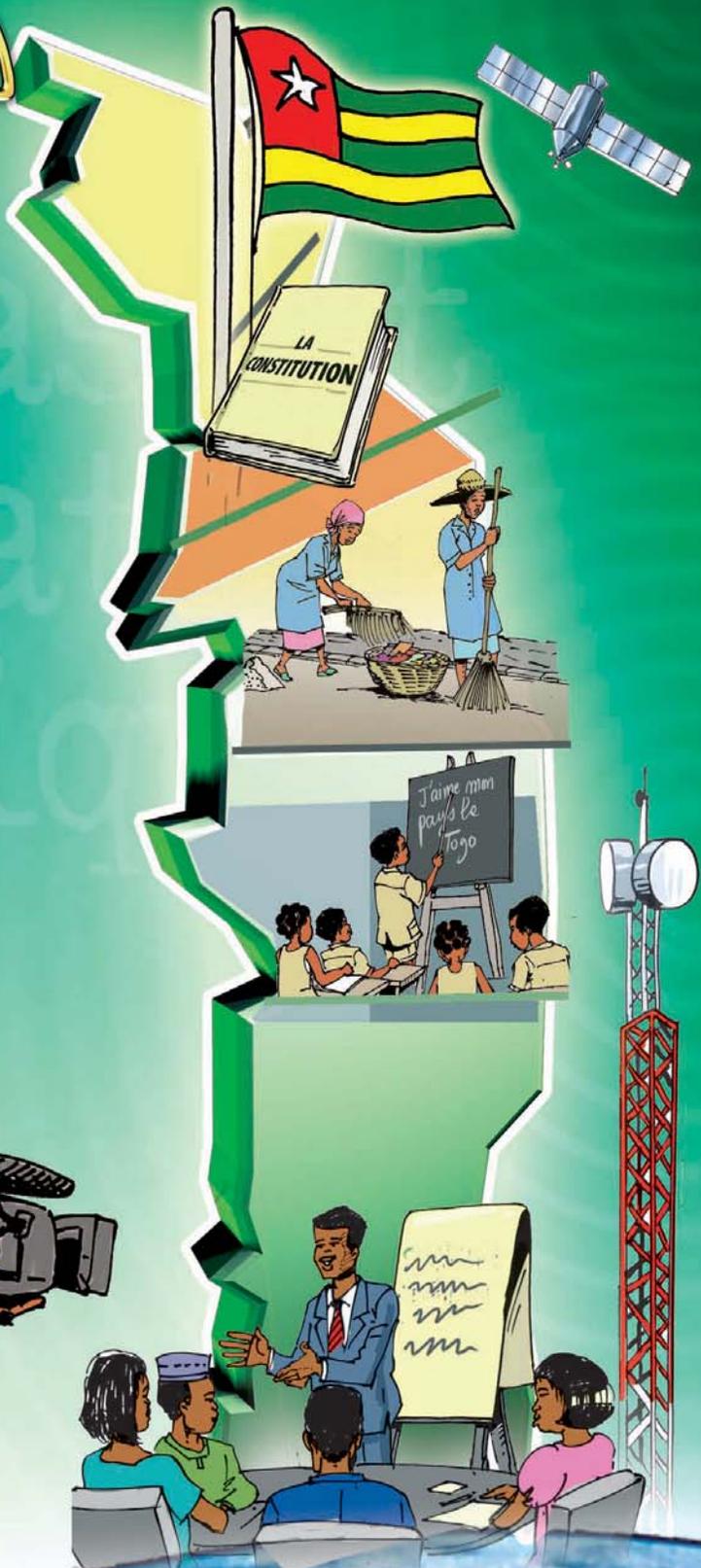


AGENDA 2011

Médias et
éducation
civique



FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

Médias et éducation civique

2011

AGENDA 2011

Média et Education Civique

7^{ème} Edition

Réalisé par

***Union des Journalistes
Indépendants du Togo (UJIT)***

Siège : Maison de la Presse
BP : 81213 Lomé
République du Togo
Tél : +228 221 46 62 / 853 80 81
Fax : +228 22146 63
E-mail : ujitogo@yahoo.fr

&

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

Rue Amelco, Les Cocotiers
08 B.P. 0620 Tri Postal
Cotonou - Bénin
Tél : +229 21 30 27 89 / 21 30 28 84
Fax : +229 21 30 32 27
E-mail : cotonou@fes-westafrica.org
www.fes-benin.org
République du Bénin

Nom

Surname / Name :

Prénoms

Given name / Vorname :

Société

Company / Firma :

Adresse

Address / Adresse :

Téléphone bureau

Office telephone / Telefon Büro :

Téléphone privé

Private phone / Telefon Privat :

E-mail

E-mail :

N° Pièce d'identité

ID-card number / Personalausweisnummer :

En cas d'accident, prévenir

In case of accident, contact / Im Falle eines Unfalls zu kontaktieren :

Groupe sanguin

Blood group/ Blutgruppe :



DIARY - KALENDER

SOMMAIRE

Pages

REMERCIEMENTS.....	4
AVANT-PROPOS DE LA REPRÉSENTANTE RÉSIDENTE DE LA FES.....	5
MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UJIT.....	7

✕

PARTIE I **RÉFLEXIONS SUR MÉDIA ET EDUCATION CIVIQUE**

A) EDUCATION CIVIQUE : FONDEMENTS, CONTENU ET PERTINENCE.....	11
B) RESPONSABILITÉ SOCIALE DU JOURNALISTE : ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PROMOTION DES VALEURS CITOYENNES.....	15
C) ROBLÉMATIQUE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LE CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE TOGOLAIS.....	21

✕

PARTIE II **AGENDA 2010**

25

✕

PARTIE III **MÉDIAS AU TOGO ET ADRESSES UTILES**

138

A) ADRESSES PERSONNELLES DES JOURNALISTES.....	150
B) CODE DE BONNE CONDUITE DU JOURNALISTE.....	164
C) GUIDE DU REPORTER EN PERIODE ELECTORALE.....	170
D) TEXTES FONDAMENTAUX DES MÉDIAS AU TOGO.....	175

Toute Notre Gratitude :

A

Madame la Représentante Résidente de la

Friedrich-Ebert-Stiftung à Cotonou,

Toute l'équipe du Bureau de

la Friedrich-Ebert-Stiftung à Cotonou,

Toutes les personnes qui, d'une manière ou

d'une autre, ont contribué à la réalisation de cette 7^{ème} édition

de l'Agenda de la Presse et de la Communication.

A chacune, à chacun, à toutes et à tous, les sincères remerciements

du Bureau Exécutif de l'**Union des Journalistes**

Indépendants du Togo.

Avant propos de la Représentante Résidente de la FES

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple. Elle se forge avec patience dans un contexte de liberté à travers des institutions conformes à la culture et aux aspirations légitimes des peuples. Cependant, elle n'est pas une panacée. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un penseur politique a su éloquemment affirmer que " la démocratie est le pire des régimes politiques... si on fait abstraction de tous les autres ". Il va sans dire qu'en dépit des contraintes inhérentes à sa maturation, la démocratie reste et demeure un système qui tend à s'universaliser.

Mais, pour croître sans tares rédhibitoires, la démocratie a besoin de la contribution significative des citoyens, en d'autres termes, des femmes et des hommes bien éduqués et à même de se faire une opinion claire sur les réalités socio-politiques et économiques de leur pays. Cependant, ces citoyens n'émergent pas ex nihilo ; ils passent à plusieurs reprises et sur une longue période par les moules de la famille, de l'école et surtout des médias. En effet, les médias jouent un rôle significatif dans la consolidation de tout système démocratique. Concrètement, ils y participent à travers l'information et l'éducation des populations dans la noble visée d'en faire des citoyens.

Et c'est justement pourquoi, il convient d'insister sur la responsabilité des médias dans la formation civique et l'éducation des citoyens. Les informations véhiculées par les médias doivent être intelligibles, précises, complètes et surtout fiables. Le journaliste ne doit en aucune manière user des privilèges que lui confère sa profession pour défaire l'architecture du système démocratique. Bien au contraire, il est de son devoir sacré d'œuvrer à son raffermissement. Ainsi, le journaliste doit veiller à ce que les informations qu'il diffuse ne violent pas la conscience du citoyen et ne hantent pas son esprit.

Indéniablement, la délicatesse du métier de journaliste s'apprécie en rapport avec ses effets insoupçonnables sur la conscience des citoyens. Par conséquent, une presse qui se veut

professionnelle doit, au quotidien, œuvrer à l'éveil de la conscience du citoyen. Pour ce faire, le journaliste doit se rendre à l'évidence qu'il a l'obligation et même le devoir de clarifier convenablement les faits qui demeurent, en toutes circonstances, sacrés. Il doit également veiller à ne produire que des informations qui sont de nature à faire du citoyen un être toujours enclin à réfléchir et à agir pour le bien de sa cité.

Et c'est en cela que la parfaite corrélation entre la trilogie "Médias, Education et Civisme" est manifeste. Il est assurément difficile, voire impossible de mouler des citoyens rigoureux, honnêtes, travailleurs et donc exemplaires, en minimisant la place de l'éducation dans le développement d'une nation.

C'est pourquoi, je voudrais saluer le Bureau Exécutif de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) pour l'élan ingénieux qui a conduit au choix de la thématique de cet agenda. Une telle vision est entièrement partagée par la Friedrich-Ebert-Stiftung.

Aussi, voudrais-je exprimer le vœu d'une prise de conscience par les journalistes, de l'immensité de leur responsabilité dans la construction de leur nation. Ils devront donc veiller à l'intégrité de tous les maillons de la chaîne de production pour éviter la mise à disposition de produits finis avariés et par conséquent, impropres à la consommation intellectuelle. Cela passe par une volonté de professionnalisation mais aussi, et surtout, par un véritable attachement aux valeurs de civisme et de patriotisme.

Je nourris le vif espoir de voir la presse togolaise relever ce défi, qui est, j'en suis convaincue, intégralement à sa portée.

Agréable lecture et meilleurs vœux à toutes et à tous pour l'année 2011 !

Uta Dirksen

Représentante Résidente

Message du Secrétaire Général

Chères consœurs, chers confrères,

La presse au Togo ne cessera jamais de jouer convenablement sa partition dans l'édification d'un véritable Etat de droit dans notre pays. L'année 2010 a ainsi connu beaucoup de développements parfois négatifs dans la presse togolaise.

Je ne voudrais nullement m'appesantir sur le manque criard de confraternité dans notre corporation, mais plutôt sur notre mission primordiale qui est d'informer, d'éduquer, de forger une conscience civique et républicaine. Cette mission, bien remplie ailleurs, confère à la presse dans son ensemble un prestige que malheureusement nous peinons à avoir au Togo.

Chères consœurs, chers confrères,

Lorsqu'un jour, nous jouerons à fond notre véritable rôle dans cette société, nous renforcerons, sans nul doute, notre système démocratique. Mais alors, il nous faudra avant tout choisir entre l'urgente nécessité de servir loyalement notre nation comme notre métier l'exige et la propension à accepter les connivences avec les forces politiques et/ou financières, qui nous détournent de notre noble mission.

En choisissant le thème " **Médias et éducation civique** " pour notre Agenda de la Presse de cette année 2011, notre souhait, outre le respect de l'éthique et de la déontologie de notre profession, est également de faire la promotion, par nous-mêmes en tant qu'acteurs de cette société qui nous a vus naître et grandir, des valeurs républicaines et citoyennes.

Ceci n'est pas du tout sorcier. Il nous faut seulement une ferme volonté, un ardent désir d'y cheminer.

Aujourd'hui sans nous mentir, pour ne rien cacher, nous avons plus que besoin, dans notre presse, de nous approprier les notions d'éducation civique et citoyenne, refaire notre éducation civique et ainsi pouvoir aisément, la tête haute, insister sur l'importance de l'éducation civique dans la vie de notre nation qui envisage le développement démocratique.

Une chose est sûre : l'éducation civique est à refaire ou à recommencer dans notre pays. Une politique nationale en ce sens est vivement souhaitée. Mais avant, devons-nous assister impuissants en tant que professionnels des médias à la perte totale des bribes de notion civique ?

Il est de notre devoir d'anticiper sur la question en nous fondant, à travers nos articles et émissions, sur l'urgente nécessité d'une éducation civique et citoyenne. Notre manière d'agir et de réagir trahira sans doute notre degré de notion civique.

Nos faits et gestes montreront à suffisance que nous mesurons la pertinence d'une éducation civique et citoyenne dans la vie de notre nation. A forte raison que nous l'aurons assimilé nous-mêmes et nous nous y emploierons.

Chères consœurs, chers confrères,

Beaucoup de défis nous attendent en 2011. Il nous faut nécessairement jouer notre rôle de professionnels des médias en nous accrochant à notre mission primordiale : informer, éduquer, et divertir tout en se forgeant une conscience civique et républicaine.

Je ne saurais terminer sans renouveler sincèrement ma gratitude et celle de toute la presse togolaise à la Représentante Résidente de la Fondation Friedrich Ebert et à tous ses collaborateurs pour l'accompagnement de la presse togolaise à travers leur soutien à nos diverses sessions de formation.

Je formule enfin le vœu que la Friedrich Ebert Stiftung accompagne plus qu'avant l'Union des Journalistes Indépendants du Togo dans la formation et le renforcement des capacités de ses membres et partant, de toute la presse togolaise.

A toutes et à tous, je souhaite une bonne et heureuse année civique et citoyenne 2011.

Je vous remercie.

Crédo A. K. TETTEH

Secrétaire Général de l'UJIT

MÉDIA ET EDUCATION CIVIQUE



Education civique : **fondements, contenu et pertinence**

*Par Amévi DABLA
Journaliste, Consultant Médias*

L'histoire nous enseigne que les Grecs ont été les premiers à tester la démocratie comme système politique au V^e siècle avant Jésus-Christ. À cette époque, la ville d'Athènes formait, avec la région qui l'entourait, une communauté politique autonome, une cité. Tous les citoyens d'Athènes participaient au gouvernement de leur cité. Réunis en assemblée, ils pouvaient s'exprimer et prendre des décisions. Ils avaient la possibilité d'accéder aux fonctions publiques et étaient tous égaux devant la loi. Aujourd'hui, les formes de gouvernement démocratique varient en fonction des pays et des traditions.

Lorsqu'on parle d'éducation, le premier cadre d'application qui saute à l'esprit est l'école, haut lieu de transmission des savoirs, alors qu'en faisant référence à l'instruction civique, il est fait cas de la formation morale et religieuse qui relèverait de la compétence des familles. En clair, l'école ne peut plus être le seul cadre d'éducation civique, fondement de base pour la construction d'une société correcte. Elle ne peut donc se faire sans un bon esprit civique des citoyens qui se sentent responsables envers leur patrie. Elle permet aussi aux citoyens de vivre dans un esprit de cohabitation et une atmosphère de tolérance, de paix et d'amour pour le prochain. Cette quête permanente du souci de vivre en harmonie avec le voisin ne peut se réaliser qu'à travers des acteurs et des programmes de sensibilisation à l'éducation comportementale.

Même dans les démocraties avancées, l'éducation civique fait l'objet d'une attention particulière. En Finlande par exemple, l'Éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) bénéficie d'une réglementation gouvernementale. Il existe des programmes pour promouvoir l'ECD et la citoyenneté active. En Grande Bretagne, le contenu du programme de formation civique est édifiant. L'accent est mis sur la responsabilité sociale et morale avec " l'apprentissage précoce par l'enfant de la confiance en soi et d'un comportement responsable aux plans social et moral, à l'école et au delà de la salle de classe, vis-à-vis de ceux qui détiennent l'autorité et de leurs camarades " ; l'implication dans le groupe par " l'apprentissage et l'acquisition de comportements utiles pour la vie ". En Espagne, les bases des programmes d'Éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, définis par décret, sont adaptées par chaque communauté autonome pour son propre territoire. Ces programmes portent, entre autres, sur la vie en communauté : valeurs de la société démocratique (tolérance, justice, solidarité, coopération et culture de paix) ; l'application de ces valeurs civiques à des situations de conflit dans des contextes sociaux distincts (familial, scolaires, ...). Différentes approches et plusieurs thématiques illustrent l'éducation civique en Italie : le développement de la pensée critique (compréhension et capacité d'analyse autour des concepts socio-civique-politiques) ; l'éducation morale (éducation aux valeurs morales de la cohabitation sociale ; la connaissance, la compréhension et le respect des droits de l'Homme ; l'expérience civique dans l'environnement scolaire ; l'éducation interculturelle.

Importance de la citoyenneté dans un système politique démocratique

Les démocraties garantissent les droits fondamentaux de l'individu tels qu'ils sont proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit de la liberté d'opinion, d'expression, de la presse, d'association, de manifestation, etc. De plus, tous les citoyens sont égaux en droits : ils sont tous soumis aux mêmes lois.

Tout comme les citoyens, les dirigeants politiques sont soumis au respect du droit. L'organisation de l'État, la forme de gouvernement, la répartition des pouvoirs, sont consignés dans une loi fondamentale, la Constitution. L'État ne peut pas prendre n'importe quelle décision, il doit se conformer à la Constitution, qui garantit la liberté des individus. Ainsi, les droits individuels des citoyens sont protégés contre les excès de pouvoir. C'est ce que l'on appelle l'État de droit.

Bref, être citoyen, c'est avoir des droits civils et des libertés individuelles, des droits politiques, des droits économiques, des droits sociaux ... Etre citoyen, c'est aussi avoir des devoirs: obéir à la loi, exercer sa souveraineté, défendre son pays.

Dans un système politique démocratique, il est de règle que les citoyens s'exercent à la bonne gouvernance, c'est-à-dire la bonne gestion de la vie publique dans la transparence, dans le respect de l'éthique morale (bon comportement, respect des biens publics et privés, des principes et lois pour la bonne marche de la société), la culture de la tolérance et de la solidarité. Par ailleurs, la lutte contre la corruption et le sabotage économique est un enjeu

national qui doit rassembler tous les citoyens d'une nation. Aujourd'hui, chacun doit prendre conscience de la gravité de ce phénomène qui gangrène nos économies. Les citoyens comprennent davantage l'utilité du processus démocratique. Sa consolidation nécessite que les populations soient informées de ses exigences et principes.

Différents aspects de l'éducation civique

La promotion de la culture de la citoyenneté est un défi auquel tout pays qui aspire au développement démocratique doit faire face. Ainsi donc, la pratique de la citoyenneté démocratique représente un engagement citoyen face à l'autorité publique. Mais hélas, l'incivisme gagne chaque jour, de terrain. Les règles élémentaires sont transgressées. C'est le cas des comportements quotidiens foulant aux pieds le principe du respect de l'environnement. La salubrité publique, les pollutions sonores, par exemple, doivent être gérés pour le bon équilibre social. C'est l'affaire de tous et de chacun, même s'il n'est pas très facile de faire partager cette responsabilité à tous les acteurs publics et privés, collectifs et individuels. L'incitation du citoyen aux bonnes mœurs doit se faire par l'information, la sensibilisation et l'éducation civique.

En effet, le Togo a connu ces dernières années des inondations répétées, la baisse de la production agricole, la destruction des infrastructures, la perte de la biodiversité, l'élévation de la mer... Le pays fait aussi de la problématique du réchauffement climatique, une de ses priorités. Face à tous ces aléas liés aux forces de la nature, le citoyen lambda oublie la responsabilité citoyenne qui est la sienne.

L'éducation civique couvre donc de vastes champs allant de la connaissance de la notion de l'Etat, au respect de l'ordre politique, ethnique et religieux en passant par les Institutions de la République, la protection de l'environnement, la valorisation de la conscience professionnelle, la lutte contre la corruption et le sabotage économique, le laxisme et l'inconscience, la protection des minorités, etc.

L'éducation pour une citoyenneté démocratique nous apparaît comme un ensemble de pratiques et d'activités dont le principal but est la formation des jeunes et des adultes en vue de participer activement à la vie de la cité, par l'acceptation et la mise en pratique des droits et des obligations (responsabilités) envers leur société. La responsabilité relève de plusieurs sources, entre autres : respecter la loi, connaître ses droits, respecter l'autorité, connaître les institutions républicaines et la constitution, participer à la vie de la collectivité, participer aux processus électoraux, participer aux débats politiques, s'informer sur les problèmes de la localité, de la nation et du monde, respecter les opinions d'autrui, respecter les valeurs socioculturelles, connaître et respecter les symboles de la nation et les responsabilités individuelles.

En somme, l'éducation à la citoyenneté démocratique constitue une expérience d'apprentissage tout au long de la vie. Elle permet aux hommes et femmes de mieux organiser leur rôle actif

dans la vie publique, de développer une culture des droits de l'homme dans le respect et la compréhension des responsabilités de chacun.

Pertinence d'une politique d'éducation civique

L'éducation civique est une discipline qui fait appel au cœur, à la conscience et à la volonté du citoyen. Elle l'amène à s'intéresser à tout ce qui concerne son pays, à rechercher les meilleures solutions possibles à ses problèmes. Il suffit de faire un sondage portant sur les noms des chefs de villages, de cantons ou de préfectures d'origine de plusieurs citoyens pour être convaincu qu'il y a du chemin à faire, ou encore d'interroger sur le sens et la disposition des couleurs du drapeau national, des armoiries pour comprendre le degré de notre inculture civique. Or, il n'est ignoré de personne que la grandeur d'une nation et la consolidation d'une démocratie dépendent avant tout, de la qualité de ses citoyens, de la capacité de ceux-ci à s'oublier au profit de leurs concitoyens, à s'investir avec promptitude et ardeur au service de la chose publique. Bien qu'enseignée accessoirement dans les écoles, le Togo en avait fait une préoccupation dans la réforme de l'enseignement en 1975. C'est ainsi que les citoyens qui, jusqu'alors étaient livrés à eux-mêmes pour s'informer et se former aux secrets des lois, des droits et des devoirs, commençaient à apprendre, à s'inculquer des notions de civisme sur les bancs de l'école.

Malheureusement, ce n'était que l'apanage des seuls scolarisés. Avec l'érosion de la conscience citoyenne et démocratique dans les années 90 qui a conduit à des violences et des comportements irresponsables de certains citoyens, l'éducation civique et morale s'est imposée dans les programmes d'enseignement au Togo, quand bien même le pays est toujours à la recherche de soubassements nécessaires pour la refondation des valeurs citoyennes dans le cadre de sa politique éducative. Pour ce faire, le gouvernement togolais a créé un département chargé de la formation civique au ministère de la communication. Après plusieurs années de ménage en commun avec la communication, l'éducation citoyenne relève aujourd'hui du ministère des droits de l'homme, de la consolidation de la démocratie et la formation civique. Il reste cependant, à mesurer le chemin parcouru et le degré de responsabilité que les Togolais ont à présent de la chose publique.

Les perspectives d'avenir

L'Article 8 de la constitution togolaise stipule clairement que les partis politiques et les regroupements de partis politiques ont le devoir de contribuer à l'éducation politique et civique des citoyens, à la consolidation de la démocratie et à la construction de l'unité nationale. L'État aussi doit prendre à cœur cette question de l'éducation civique qui se pose aujourd'hui en terme de cadre institutionnalisé pour son application : l'école, le foyer, le gouvernement, collectivement ou individuellement. Somme toute, l'éducation civique ne peut s'en tenir à dresser le catalogue des règles utilitaires du vivre ensemble. Il revient à tous les citoyens à forger le socle de cette éducation pour l'avenir de la nation. La sensibilisation à cette cause est un besoin permanent. Nous y sommes alors tous conviés. La mobilisation doit s'effectuer donc à tous les niveaux.

Responsabilité sociale du journaliste : éthique, déontologie et promotion des valeurs citoyennes

*Par Augustin Koffi AMEGA
Journaliste, ancien Secrétaire général de l'UJIT*

Libéralisée vers la fin des années 1980, la presse privée togolaise bipolarisée, s'est très tôt orientée vers la voie d'une " presse de combat ". Privilégiant l'opinion à l'information, elle s'est attribuée pour mission essentielle, d'amener les citoyens à participer au combat pour le pluralisme politique, les changements dans la gouvernance économique et politique, ainsi que le respect des droits humains. Une ligne éditoriale qui, pendant longtemps, a éloigné le contenu des organes du secteur privé de l'information institutionnelle et de la communication sociale. Une ligne dont ont hérité les animateurs de la presse privée actuelle, dans une forme cependant de phase transitoire, imposée par un balbutiement du processus de démocratisation, laborieusement entamée au Togo depuis 1990.

A ce jour, on note une centaine de parutions, (quotidien, hebdomadaire et bihebdomadaire, voire mensuel), qui paraissent régulièrement pour une bonne partie. Une trentaine de stations de radios privées occupent l'espace qu'offrent les fréquences dans la capitale Lomé, pendant que le reste du pays compte environ quatre-vingt radios de différents types : (commercial,

associatif, confessionnelle...etc.). Quant aux télévisions également concentrées à Lomé, soit 7 sur les 9 chaînes privées, elles ont tout comme les stations de radios privées, un contenu plus équilibré et plus diversifié, donnant même une place importante à la communication sociale et à la formation civique.

Une confusion entre information et communication

L'option faite par la presse togolaise de privilégier l'expression de l'opinion à l'information proprement dite, la porte à donner plus dans la communication. On constate dans la pratique de la profession, un glissement de frontières entre deux notions que l'on croit proches : l'information et la communication. Le tout est même couramment englobé sous le terme " média " ou le journalisme proprement dit, se dissout.

Or, ces deux concepts, information et communication, sont foncièrement différents. Ne pas les distinguer, c'est comme si l'on mettait dans " le même sac, médecine et cosmétique, sous le prétexte que ces activités concernent toutes les deux les soins donnés au corps ". Il est vital pour des raisons de crédibilité de la profession, d'opérer une distinction nette entre " donnée de presse " et expression de toutes natures : publicité, communication institutionnelle, expression personnelle, etc.

Qu'est-ce qu'un journaliste ?

Aux termes de l'article 54 du code de la presse et de la communication en République du Togo, est " ...journaliste, toute personne qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée : la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation, la publication et la présentation de l'information dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques, dans une ou plusieurs entreprises de communication audiovisuelle, dans une ou plusieurs agences de presse ou dans un service d'information ".

Comme on le voit, cette définition ne précise pas clairement la mission du journaliste, pire, elle assimile voire confond le spécialiste de la communication, au journaliste. Est-ce là une autre cause de la fatale confusion entre information et communication? Mais toujours est-il que cette confusion prévaut également dans la législation d'autres pays, à l'instar de la France. Le législateur peut-être perdu dans la complexité et l'étendue de la mission du journaliste, n'a jamais pris le soin de préciser en quoi consiste exactement la profession de journalisme. D'où un flou pas toujours artistique, sur le statut du journaliste dans la société. Ce qui évidemment est préjudiciable à un clair partage des rôles, devenu pourtant nécessaire en raison du rôle d'amplificateur des crises dans lequel peuvent exceller les journalistes, notamment dans les fragiles processus de démocratisation.

Il convient de noter cependant que dans la législation nationale, le journalisme est présenté en référence à l'exercice de la profession. Ainsi, une information de presse n'est définie que

par la structure qui la réalise, la publie ou la diffuse. Ainsi, peut être considérée comme information, une donnée publiée ou diffusée par un organe détenteur d'un récépissé ou d'une autorisation d'émettre, octroyée par l'institution constitutionnelle habilitée à cette fin. C'est le cas de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), au Togo. Evidemment, les sites et autres blog, échappent à cette réglementation. Ou plutôt, la législation semble en retard sur l'évolution des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, nous pouvons retenir qu'actuellement, un contenu informatif est dit de presse quand :

- Il concerne l'actualité, il comporte théoriquement un minimum d'informations d'intérêt général et est diffusé par un organe de presse, ayant préalablement dûment effectué les formalités auprès de la HAAC, et au besoin, obtenu son quitus.

Cette tentative de définition ne nous dit pas non plus grand-chose sur les aspects professionnels, ni sur les qualités attendues d'un article de presse (vérité, objectivité, respect des genres journalistiques, civisme ...etc.).

Exigences éthique et déontologique de la profession

Si l'on s'en tient aux idéaux qui fondent la liberté de presse et à ceux qui hantent encore l'esprit de nombreux concitoyens, nous pouvons suggérer comme le confrère français, Jean Luc Martin-Lagardette, cette définition plus philosophique que la précédente, de l'information de presse.

« En théorie, dans une société démocratique, une information journalistique est :

- la description ou l'explication d'un fait d'actualité (fait significatif universellement ou collectivement puisé dans le présent ou ayant une signification pour le temps présent) ;
- recherché au nom du public, sélectionnée et mise en forme ;
- par une conscience honnête, libre, ainsi qu'à la recherche de la vérité (au sens de l'exactitude des faits et de la cohérence du sens) et soucieuse de l'intérêt général ;
- diffusée par un média garantissant l'indépendance du journaliste, par rapport à tout pouvoir (politique, idéologique ou économique, y compris par rapport aux intérêts de l'entreprise qui l'emploie, quand il y a un enjeu démocratique de l'information) ».

Cette seconde définition met davantage l'accent sur les exigences déontologiques et éthiques, et ainsi recadre l'exercice de la profession, comblant ainsi le déficit notable dans les tentatives de définitions du journalisme, dans différentes législations.

Au Togo, le Code de la presse et de la communication consacre 11 articles (61 à 71) à la déontologie, alors qu'un Code de déontologie, édicté par les professionnels de l'information

regroupés au sein de l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), traitent en 24 articles des normes éthiques et déontologiques. Un arsenal qui insiste sur les balises de la profession et la responsabilité du journaliste.

Journalisme comme vecteur de citoyenneté

Il est important d'insister ici sur la responsabilité sociale du journaliste, dont l'une des missions essentielles est la formation civique du citoyen. Une tâche à laquelle s'essayent les organes de l'audiovisuel, mais qui reste malheureusement le cadet des soucis des animateurs de la presse écrite privée. La mission de renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, dont s'ennoblit d'ailleurs à raison la presse, passe par la réalisation ou la production et la diffusion de sujets relatifs à la sensibilisation et la promotion des valeurs citoyennes.

Ces dernières années, l'ensemble de la presse togolaise a su avec pertinence, relever le défi de la formation civique, notamment en période électorale. Un succès qui revient ici particulièrement à la presse privée, même si par endroits, on peut noter des insuffisances dues plus au manque de formation, qu'à l'absence d'une conscience professionnelle par rapport à la particulière sensibilité de cette période. Ce constat démontre que, bien sensibilisée et au besoin motivée pour la cause, la presse togolaise dans son ensemble, est capable de remplir sa mission de formation civique. Une mission avant tout de service public, dont l'exécution incombe prioritairement à l'Etat, qui doit veiller à sa bonne mise en œuvre, pour en partie par les privés.

Les organisations représentatives de la presse, l'instance constitutionnelle chargée de la régulation, ainsi que le ministère de la Communication, doivent réfléchir sur les stratégies indiquées, pour ne serait-ce qu'amener l'ensemble de la presse, à assurer le traitement de toutes les questions d'intérêt public en toute impartialité : et de façon équitable présenter les informations dans leur diversité complète, de sorte que le public se forge une opinion saine à leurs sujets. Cette attente appelle de la part des dirigeants et autres responsables, une attitude d'ouverture à se rendre sans à priori disponibles à mettre l'information à la disposition du journaliste, sans aucune velléité de ségrégation.

Conclusion

Pour conclure, nous allons brièvement résumer les maux dont souffre la presse togolaise et qui appellent à des solutions diligentes dans l'intérêt de la paix sociale, de la démocratie et du renforcement de l'Etat de droit. Ces maux ont pour noms :

- La non indépendance des médias,
- Un déficit de professionnalisme, de formation de qualité et de culture générale,

- Un manque de crédibilité des journalistes,
- Un excès de passions partisans,
- Une gestion archaïque des entreprises de presse,
- Une permanente quête du sensationnel pour appâter les audiences ou les lectorats presque inexistantes,
- Les conditions dérisoires de vie et de travail (pas de convention collective, ni souvent de sécurité sociale) ;
- Les coûts exorbitants des intrants et de l'impression ;
- etc.

Des faiblesses qui entravent dangereusement la saine pratique du journalisme par les professionnels au Togo. Toutefois, les journalistes par respect pour la profession et sa noblesse, se doivent de se constituer, au travers d'une conscience professionnelle aigüe, en fusible social dans l'intérêt d'un public, qui nourrit d'énormes attentes vis-à-vis de leur mission. On peut convenir qu'en général et à ce jour, le contenu des médias publics (presse écrite, radios et télévision) est diversifié et fait une bonne place à la communication sociale, mais pas toujours suffisamment à la promotion des valeurs citoyennes.

La ligne éditoriale de ces organes, est particulièrement influencée par le souci d'accomplissement d'une mission de service public, qui est d'ailleurs le fondement de leur création. Mais ces médias au demeurant, doivent pour une meilleure gestion et, dans le but de plus de professionnalisme, se muer en offices. L'intérêt de cette mutation, est de se servir des médias publics, comme des modèles pour la presse privée, d'assurer dans un contexte de professionnalisme généralisé et dépassionné, une information plurielle, équilibrée aux citoyens, dans un esprit partagé de communication sociale et de promotion des valeurs citoyennes.



Problématique de l'engagement citoyen dans le contexte socio-politique togolais

*Par Rita GBODUI
Journaliste/Consultante
Média et Communication*

Al'instar d'autres pays de la sous - région ouest africaine (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Nigeria, Liberia, Sierra Leone, Burkina Faso, Gambie), les transitions des années 90 n'ont guère été faciles au Togo et sont loin d'avoir connu du succès partout.

Au Togo, la transition a été difficile et sanglante du fait de la résistance du régime en place à accepter les changements démocratiques voulus par les populations, et de l'intervention régulière de l'armée.

Au Togo, l'avènement de la démocratie et les perspectives d'une alternance démocratique sont considérées comme des risques d'instabilité et de menaces pour la paix et la sécurité du pays.

Face à ces réticences multiformes, on a assisté à l'émergence d'associations et d'organisations non gouvernementales de défense et de promotion des droits de l'homme, à l'éveil d'une presse plurielle engagée. Cet engagement citoyen a été le ferment de la marche vers la démocratie.

Le processus démocratique au Togo

Le 05 octobre 1990 a marqué le début du processus avec la première grande action de contestation dirigée contre le régime du général Gnassingbé Eyadéma, au pouvoir depuis 1967. La pression interne faite de manifestations organisées et d'affrontements entre les civils et l'armée, a amené le pouvoir en place à mettre sur pied le 27 octobre, une commission constitutionnelle à laquelle le Général Eyadéma demande de prévoir l'autorisation du multipartisme.

Le processus d'instauration du multipartisme n'a pas calmé pour autant la tension qui s'est poursuivie avec des grèves (la grève générale illimitée entre autres), des manifestations, des attentats, des répressions durant les premiers mois de l'année 1991. Les multiples négociations entamées, avec le Général Eyadéma ont engendré la création de partis politiques et la tenue d'une conférence nationale dont le principe a été arrêté lors des accords du 12 juin 1991 entre le pouvoir et le Collectif de l'Opposition Démocratique (COD). Cette conférence se tiendra du 1er juillet au 28 août 1991.

Cette période de transition, qui devait durer un an, sera prolongée jusqu'aux élections présidentielles d'août 1993 avec des péripéties électorales, constitutionnelles (Le 30 décembre, une Assemblée nationale dominée par le parti au pouvoir a adopté un toilettage général de la Constitution de 1992, modifiant au passage l'article 59, qui limitait à deux le nombre des mandats présidentiels successifs), des coups de force de l'armée, des contestations, des accords et négociations à répétition.

Ce processus a été également marqué par la défense des droits humains. Il a conduit à la rédaction de la loi qui a été promulguée le 6 juin 1987, et qui instituait la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) en octobre de la même année, avec Yao Agboyibor comme président et, Aboudou Assouma comme vice-président. En 1990, la Ligue togolaise des droits de l'homme (LTDH), une association de défense des droits de l'homme a été créée. Aujourd'hui, le gouvernement togolais compte un ministère de la promotion de la démocratie et de la consolidation de l'Etat de droit. Il faut signaler que des progrès sont enregistrés sur le plan des libertés publiques, même si le chemin vers la démocratie véritable est encore long.

Ce processus a également ouvert la voie au pluralisme médiatique. L'ouverture politique et la loi n° 90-025 du 30 novembre 1990 sur la presse se sont accompagnées d'une éclosion de la presse indépendante. De nombreux titres ont vu le jour avec une parution régulière de quelques uns. Pendant la transition, de nombreuses exactions ont été commises contre les journalistes. Les sièges des journaux et les imprimeries saccagés et des journalistes molestés, arrêtés ou mis en prison.

Aujourd'hui, l'espace médiatique est de plus en plus libéralisé avec plusieurs titres même si beaucoup ont une existence éphémère et paraissent de façon irrégulière au gré de leur ressource financière et de leur propriétaire, ou des événements qui les ont vu naître (élections

surtout). Aux termes de la Constitution, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication qui doit "garantir et assurer la liberté et la protection de la presse" a été créée.

Société civile togolaise et engagement citoyen

Le développement des organisations de la société civile (OSC) au Togo est récent et a pris véritablement son ampleur à la faveur de l'engagement du pays à la démocratie au début des années 90. Quoique jeunes et inexpérimentées, les OSC ont apporté une contribution notable, que ce soit au plan du développement socio-économique, ou dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Les Organisations Non Gouvernementales interviennent, secourent, soignent, témoignent, réclament, contestent et protestent sur les atteintes aux droits de l'Homme. Elles interviennent dans les procédures d'appréciation des normes de droits de l'Homme en contrôlant l'adéquation entre la norme et la pratique interne du droit ; elles jouent un rôle de " vigie " de la norme juridique.

Elles travaillent au renforcement de la participation de la femme à la vie politique togolaise, à l'éducation civique des populations à la base, sensibilisent à la participation citoyenne, assurent la formation des élus locaux et autres entités de la population à la décentralisation et à la gouvernance locale, appuient d'autres organisations dans la lutte contre la pauvreté et pour la bonne gouvernance.

Malgré le rôle croissant de la société civile togolaise dans les initiatives de développement et de défense des droits de l'Homme, elle a démontré parfois, son inaptitude à assumer sa fonction sociétale de promotion des intérêts sociaux, en partenariat avec les autres acteurs (Etat, secteur privé partenaires au développement), ou en alternative de l'action de ceux-ci.

De plus, les faiblesses ou limites sur le plan technique, organisationnel ou institutionnel,

- l'absence d'une plate forme d'actions, de mécanismes de dialogue ou de concertation avec le gouvernement et d'autres acteurs du développement ;
- le manque de coordination entre organisations, la multiplication des actions sur le terrain ;
- la mise en œuvre de programmes concurrents ;
- la forte dépendance vis à vis des bailleurs de fonds du Nord ;
- l'incapacité à développer une stratégie et une programmation sur le moyen et le long terme et le manque de professionnalisme ;
- le non respect des règles et normes de gouvernance au sein de certaines organisations ;

- la concurrence qui empêche les organisations de travailler ensemble, de mettre leurs efforts et idées en commun et de partager des expériences, constituent entre autres, de sérieux freins à leur épanouissement et à leur efficacité sur le terrain.

Somme toute, la société civile togolaise est présente sur le terrain et manifeste parfois sa présence au travers d'activités de terrain, d'actions et de revendications timides notamment des prises de position directe sur certaines questions à caractère social, presque inexistantes, faute de coordination. Mais ayant pris conscience de son rôle et s'inspirant des expériences de ses sœurs des pays voisins, la société civile a pris conscience de son rôle d'éveil de conscience, de sentinelle et travaille à sa professionnalisation. Reste qu'elle se fasse connaître à travers des actions plus rigoureuses, plus cohérentes en vue de changements sociaux positifs.